

## la criminologie d'aujourd'hui

Jean Pinatel

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pinatel Jean. la criminologie d'aujourd'hui. In: Déviante et société. 1977 - Vol. 1 - N°1. pp. 87-93;

doi : <https://doi.org/10.3406/ds.1977.939>

[https://www.persee.fr/doc/ds\\_0378-7931\\_1977\\_num\\_1\\_1\\_939](https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1977_num_1_1_939)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2018

*Tribune : Les criminologies*

## LA CRIMINOLOGIE D'AUJOURD'HUI

Jean PINATEL

Aujourd'hui, comme hier, l'objet de la criminologie est la genèse et la dynamique du crime. Il s'ensuit que la théorie criminologique doit fournir une définition du crime, susceptible de dégager le principe d'une approche ouvrant de vastes perspectives à une recherche conduite selon une méthodologie rigoureuse.

La question qui, à partir de là, se pose est celle des relations de la criminologie ainsi conçue avec la politique criminelle.

### I. La théorie et les principes heuristiques de base

#### A. La définition du crime et le domaine de la criminologie

Crime, délit, infraction sont des termes équivalents du point de vue criminologique. L'essentiel est de bien délimiter le domaine qu'ils recouvrent. Ce qu'il faut préciser, une fois pour toutes, c'est que la criminologie ne confie pas au droit pénal le soin de délimiter son domaine. Pour qu'il y ait crime du point de vue criminologique, trois conditions sont nécessaires :

1. condition historique : il faut que le fait considéré ait été incriminé, sous des modalités variables, tout au long de l'histoire du droit pénal.
2. condition psycho-sociologique : il convient que ce fait soit considéré comme crime par les groupes qui constituent l'Etat moderne.
3. condition clinique : il faut que ce fait soit vécu comme crime par son auteur.

Dans cette perspective criminologique, le crime se traduit toujours par l'agression d'un membre du groupe contre des valeurs permanentes, acceptées par le groupe et dont la transgression exige un effort d'autolégitimation particulièrement intense de la part de l'infracteur.

Il suit de là que le domaine de la criminologie est restreint. En particulier, les actes et comportements qui varient dans le temps et l'espace (infractions liées à la morale sexuelle, crimes sans victime, phénomènes de déviance) ne lui appartiennent pas en propre.

## B. *L'approche de la genèse et de la dynamique du crime*

Le principe de l'approche de la genèse et de la dynamique du crime peut être exposé à partir d'une allégorie géométrique dont j'ai trouvé l'idée chez MENDES CORREA. Imaginons un cône et plaçons au sommet l'acte criminel. Les facteurs biologiques et sociaux (du milieu personnel) en occuperont la circonférence basilaire, la périphérie de la base, la personnalité du délinquant sera au centre de la base, la situation criminelle dans laquelle le délinquant se trouve placé sera localisée dans l'axe du cône. Des génératrices peuvent relier directement les facteurs biologiques et les facteurs du milieu personnel à l'acte délictueux, mais dans la majorité des cas, ces facteurs n'ont qu'une influence indirecte sur le crime par l'intermédiaire de la personnalité et de la situation. Il faut ajouter que ce cône est plongé dans la société globale d'où émanent des stimuli pouvant jouer une action inhibitrice ou favorisante sur les facteurs biologiques et du milieu personnel.

Ce qui résulte de cette allégorie géométrique, c'est que la personnalité du délinquant est au centre de l'approche de la dynamique du crime.

## C. *Le modèle de la personnalité criminelle*

L'instrument qui va permettre de développer cette approche est le modèle de la personnalité criminelle. Il faut préciser, afin d'éviter tout malentendu, que ce modèle ne renvoie pas à une variante anthropologique et fixiste – comme le type criminel lombrosien –. D'une part, il postule qu'il n'y a pas de différence de nature entre délinquant et non-délinquant. Seules des différences de degré ou de structure peuvent les distinguer, comme d'ailleurs elles peuvent permettre de différencier les délinquants entre eux. D'autre part, il admet que la personnalité est dynamique, qu'elle n'est jamais fixée mais toujours évolutive.

Le modèle de la personnalité criminelle a été élaboré, à partir d'une vaste exploration de la littérature criminologique. Cette exploration a permis de découvrir :

1. que certains traits de personnalité se retrouvaient dans toutes les recherches : ce sont l'égoïsme, la labilité, l'indifférence affective et l'agressivité.
2. que d'autres traits de personnalité n'ont pas le même caractère d'universalité : ce sont les traits de tempérament (certains délinquants sont des actifs, d'autres des passifs), les aptitudes (physiques, intellectuelles, socio-professionnelles qui diffèrent selon les sujets) et les besoins (nutritifs, sexuels qui sont également affectés d'un fort coefficient de variabilité).

Ces résultats sont des faits. Ils sont susceptibles de vérification.

#### **D. *Les principes heuristiques de base***

Ces faits ont été colorés d'une interprétation ayant des fins heuristiques. J'ai, en effet, posé en principe :

1. que l'égoïsme, la labilité, l'indifférence affective et l'agressivité constituent le noyau central de la personnalité criminelle, qui détermine le passage à l'acte.
2. que les autres traits constituent les variantes ou variables de la personnalité criminelle et n'ont d'influence que sur les modalités du passage à l'acte, à savoir sa direction, sa réussite et ses motivations.

Ce faisant, j'ai doté la recherche criminologique d'un modèle spécifique permettant, d'une part, l'étude du passage à l'acte et, d'autre part, l'approche de la société globale. Il s'agit, en premier lieu, de mettre en lumière l'action et l'interaction des traits de personnalité dans le mouvement qui finit par se condenser dans l'acte criminel. Il s'agit, en second lieu, de dégager les aspects de la société globale susceptibles de favoriser et stimuler le jeu de ces mêmes traits à l'échelle individuelle.

Autrement dit, le modèle de la personnalité criminelle se situe à la charnière du clinique et du sociologique. Sur le plan clinique, il ouvre des perspectives de plus en plus fines d'analyse. Sur le plan sociologique, il permet de prendre en considération les déterminismes globaux. Sa portée heuristique n'a pas besoin, dans ces conditions, d'être soulignée.

## **II. La recherche à mener et la méthodologie à employer**

Deux domaines doivent être distingués en ce qui concerne la recherche à mener et la méthodologie à employer, à savoir la criminologie pure et la criminologie sociale.

### **A. *Criminologie pure***

Le domaine de la criminologie pure est par excellence celui de la genèse et de la dynamique du crime. Quatre recherches doivent être menées à bien de ce point de vue.

#### **a) Le déterminisme direct du crime**

Il se développe surtout à propos des actes subits et irréfléchis et met en jeu des mécanismes d'ordre psychophysiologique (colère) ou psychopathologique (alcoolisme, débilité, épileptoïdie) ou pathologique (psychose).

La recherche à mener et les méthodes à employer relèvent essentiellement de la psychiatrie criminelle, non de la criminologie pure. Cette dernière n'est pas concernée par les types psychiatriquement définis.

#### b) La formation de la personnalité

Il s'agit de saisir l'action et l'interaction des facteurs biologiques et du milieu personnel (inéluçtable, occasionnel, choisi, subi) qui ont influencé la formation de la personnalité. La recherche peut être menée à partir d'une approche documentaire (dossiers), clinique (participation à l'observation) et expérimentale (grâce à des techniques actives, comme le psychodrame). Elle exige des précautions rigoureuses (élimination des biais tenant au langage, aux présupposés théoriques et aux représentations sociales des praticiens). Autrement dit, les données ne doivent pas être prises telles qu'elles, mais épurées.

Du point de vue méthodologique, il faut appliquer ici la règle des niveaux d'interprétation (se limiter à rassembler les données se rapportant au sujet et laisser de côté celles concernant l'acte et le phénomène) et la règle de l'approche différentielle (il faut toujours un groupe-témoin de non-délinquants).

Sur le plan du traitement des données, il faut recourir à l'analyse statistique (analyse factorielle essentiellement) et à la présentation de biographies (études de cas).

#### c) Le passage à l'acte

A partir d'une situation déterminée (spécifique, non spécifique, mixte) se développe un processus criminogène (acte grave, de maturation criminelle). Ce qu'il faut rechercher c'est la spécificité de la réponse apportée par une personnalité à telle situation et la manifestation de cette personnalité dans les diverses étapes du passage à l'acte. Autrement dit, la personnalité doit être étudiée dans le mouvement du passage à l'acte.

La règle méthodologique essentielle est celle de la primauté de la description. En dehors de l'observation directe des passages à l'acte survenus en institution, cette description ne peut être que rétrospective : c'est la grande différence entre la médecine et la criminologie. Elle repose sur l'analyse documentaire (dossier judiciaire, autobiographie du sujet) et l'investigation clinique (interview et questionnaire).

Les précautions rigoureuses exigées dans l'approche de la formation de la personnalité se retrouvent nécessairement dans cette recherche. Quant au traitement des données, il doit essentiellement prendre la forme de biographies (études de cas).

#### d) L'influence de la société globale

Elle peut être mise en lumière par une double approche :

1. la première part de la personnalité et s'élève à la société globale; elle recherche dans cette dernière l'existence de facteurs susceptibles de favoriser le développement des traits personnels en relation avec le passage à l'acte;
2. la seconde part de la société et redescend vers la personnalité; elle recherche les mécanismes par lesquels les stimuli globaux atteignent le milieu personnel et, à travers lui, la personnalité.

Pour ce qui concerne la première approche, il faut recourir essentiellement à la technique de l'étude des cohortes, qui est susceptible par la comparaison de plusieurs cohortes, de faire saisir les influences différentes de la société globale à diverses périodes historiques.

Quant à la seconde, elle se présente avant tout et surtout comme devant mettre en oeuvre une technique socio-culturelle de type ethnologique appliquée à l'étude des milieux personnels et des sous-cultures qui s'y rattachent.

L'approche statistique globale et le traitement des données qu'elle dégage constituent dans les deux cas des explorations préalables.

En bref, sur le plan de la criminologie pure, il est possible de prolonger la position théorique par des recherches effectives. Mais, force est de reconnaître que les techniques dont nous disposons, ne sont pas toujours à la hauteur des recherches que nous définissons.

#### B. *Criminologie sociale*

Elle se propose d'apporter un point de vue criminologique dans le domaine de la pathologie sociale. Elle aborde ainsi des problèmes généraux étudiés principalement sous l'angle de l'hygiène sociale (alcoolisme, toxicomanies, pathologie mentale, suicide, conduites homosexuelles et dérèglements de la vie sexuelle, prostitution, vagabondage) ou dans la perspective de la science politique (violence, avortement, accidents de la circulation et du travail, fraudes commerciales et fiscales).

La méthode à suivre est la méthode différentielle. L'application du modèle criminologique à ces phénomènes doit permettre de saisir dans quelle mesure ils ressemblent et divergent des phénomènes délinquants fondamentaux.

Pour les techniques, il suffit de renvoyer à ce qui a été exposé à propos de la criminologie pure.

### **III. Les relations avec la politique criminelle**

Les relations de la criminologie avec la politique criminelle existent dans trois champs définis : l'administration de la justice, le traitement des délinquants et la prévention du crime.

#### *A. Administration de la justice*

L'étude de l'administration de la justice est dominée par les techniques des sciences sociales : analyses de système, analyses de contenu, interviews et simulations, sondages d'opinion. C'est grâce à ces techniques que l'efficacité de l'institution, les idéologies qu'elle véhicule, les comportements qui s'y développent (sentencing) et l'image qu'elle reflète sont étudiés.

Ces techniques, utiles pour faire connaître le cadre des applications criminologiques, sont insuffisantes pour mettre en lumière les influences du milieu judiciaire (et policier) sur la personnalité des délinquants. Elles doivent donc être complétées par un recours à la psychologie judiciaire, aujourd'hui négligée, et aux techniques de recherche clinique. Les processus d'étiquetage, de stéréotypie, de stigmatisation doivent être envisagés dans cette optique clinique.

De ce point de vue, l'étude de l'administration de la justice intéresse, non seulement la politique criminelle, mais la criminologie pure (formation de la personnalité).

#### *B. Traitement des délinquants*

Le traitement des délinquants se propose d'exercer une influence sur leur personnalité soit par des techniques d'entretien, soit par des techniques de comportement. Il constitue un domaine, où des découvertes fondamentales intéressant la criminologie pure peuvent être faites. En particulier, le point de savoir quel est le degré d'évolution d'une personnalité ne peut être décelé qu'à travers le traitement.

Cette recherche clinique, dont la recherche active et l'observation clinique sont les clefs de voûte, est susceptible d'aller beaucoup plus loin que les recherches déjà entreprises, comme, par exemple, la recherche évaluative statistico-mathématique ou la recherche socio-culturelle de type ethnologique menée à bien dans les prisons (communauté carcérale).

Mais la clinique est surtout une pratique. A ce titre, des instruments de diagnostic, de pronostic et de définition du programme de traitement doivent être mis au point, à partir du modèle de la personnalité criminelle. Ce dernier peut dès lors, devenir le support du concept d'état dangereux.

En présence d'un délinquant déterminé le problème est toujours de porter un jugement de valeur sur sa personnalité et d'émettre un pronostic, compte tenu du traitement possible, quant à son comportement ultérieur. C'est parce que le modèle de la personnalité criminelle rend possible un diagnostic et un pronostic d'état dangereux que la clinique criminologique peut fonctionner d'une manière non aléatoire.

### *C. Prévention du crime*

C'est dans le domaine de la prévention du crime que les rapports entre la criminologie et la politique criminelle sont susceptibles de s'avérer les plus vastes.

La recherche qu'il convient d'entreprendre dans ce domaine doit être basée sur le modèle de criminalité qui se développe. De ce point de vue, l'on distingue trois grands modèles de criminalité : le modèle des pays en voie de développement, où la criminalité est fille de la misère et constitue une réaction biologique de survie, le modèle des pays en guerre révolutionnaire, dans lesquels la criminalité est intégrée dans son processus, le modèle post-industriel dans lequel l'organisation du crime et le crime en col blanc coexistent avec la violence (violence ludique des jeunes, violence dans la rue) et les délits liés à l'abus des drogues. Ces trois modèles interfèrent et interagissent, d'ailleurs, les uns sur les autres. C'est dans la connaissance de ces modèles et de leur interaction que réside l'objet même de la criminologie comparée.

Ce qui paraît s'imposer à nous, c'est que la politique sociale et l'évolution politique dominant pour les deux premiers modèles l'élaboration d'un programme de prévention. Mais ces orientations sont insuffisantes pour ce qui concerne le troisième modèle, quel que soit, au surplus, le régime politique en cause. C'est qu'en effet la criminalité rattachée au développement économique et social est liée, non à un type d'organisation politique et économique, mais au progrès fulgurant du facteur scientifique et technique et à ses incidences d'ordre physique, intellectuel et surtout moral. C'est parce que l'homme est désorienté dans le monde que la science et la technique ont édifié, que nos problèmes sont ce qu'ils sont.

Il est à peine besoin de souligner combien le modèle de la personnalité criminelle est susceptible de mettre en lumière les aspects criminogènes de la société post-industrielle et de l'orienter vers la recherche de nouvelles structures élaborées en partant de l'homme et de ses besoins et susceptibles de contribuer à sa promotion.

*Jean PINATEL*  
*Société Internationale de Criminologie*  
*4, rue de Mondovi*  
*Paris 1er*